

tres termes, supposons que le Parlement ne juge pas utile d'adopter le bill, ou en serions-nous?

**M. Weir:** Il y aurait de nouvelles élections.

**M. Hansell:** Aux yeux du Gouvernement, ce serait, je suppose, un vote de défiance et il remettrait sa démission. Cela ne se produira pas. Mais qu'advierait-il de l'accord? Aurait-il encore force de loi? A supposer qu'un autre gouvernement remplace celui d'aujourd'hui, qu'arriverait-il? L'accord demeurerait-il en vigueur ou, étant donné qu'aucune mesure ne serait adoptée, le nouveau gouvernement devrait-il désavouer l'accord actuel? Je pose la question, parce que je sais que, par le passé, nous avons signé bien des accords que nous regrettons d'avoir signés aujourd'hui. Cela ne fait aucun doute. Le Gouvernement a signé des accords financiers qu'il regrette maintenant. Les accords ont été signés et la Chambre les a ratifiés, bien que certains députés s'y soient opposés. La Chambre a adopté les accords en question et les mesures législatives d'autorisation ont aussi été adoptées. Le ministre peut-il répondre à ma question? L'accord a-t-il force de loi dans le moment?

**L'hon. M. Abbott:** Je remercie le député d'avoir soulevé cette question. Évidemment, je lui fais remarquer qu'aucun accord de la part du Gouvernement, ni ratification de la part du Parlement ne sont nécessaires pour accepter le remboursement des 38 millions de dollars sur ce qui nous est dû. Nous pouvons toujours les accepter. La seule partie de l'accord qui a été signé et que doit ratifier le Parlement (les légistes de la Couronne me disent qu'il n'est pas sûr qu'il faille une ratification en bonne et due forme à cet égard, mais que cela relève peut-être de la compétence de l'exécutif), c'est celle dans laquelle il est dit qu'on accepte que le solde de 150 millions de dollars doit être réparti sur la période que j'ai mentionnée. Il a été spécifié, dans l'échange de lettres entre le chancelier et moi-même, que cette partie de l'accord était sujette à ratification de la part du Parlement. En outre, le Parlement a été saisi antérieurement à deux reprises de mesures visant à proroger cet accord. J'ai signalé au chancelier,—je lui ai évidemment indiqué que le Gouvernement ferait la recommandation,—qu'il n'y avait guère de doute, à mon avis, que le Parlement serait disposé à accorder son approbation.

Mais pour répondre plus précisément à la question de mon honorable ami, je dois dire que l'accord, pour ce qui est du montant de 150 millions de dollars, s'étend sur les cinq prochaines années et n'aura force de loi que

[M. Hansell.]

lorsqu'il aura été approuvé. On l'a fort bien précisé au gouvernement du Royaume-Uni. L'accord a été signé, ainsi que le sont toujours ces accords dans des circonstances du genre, sous réserve de la ratification du Parlement.

**M. Cameron (Nanaimo):** Avant que le projet de résolution soit adopté, j'aimerais poser une question. J'ai peut-être mal compris le ministre. Il a dit, sauf erreur, que la loi de 1942 sur les crédits de guerre avait autorisé un prêt de 700 millions de dollars au Royaume-Uni. Autant qu'il m'en souviene, cette loi de 1942 autorisait un prêt d'un milliard. Y a-t-il eu accord par la suite ou les autorités britanniques ont-elles jugé à propos de ne pas tirer parti du crédit que le Parlement lui avait alors accordé?

**L'hon. M. Abbott:** Je n'ai évidemment pas la loi sous les yeux en ce moment, mais j'ai déclaré que ce prêt ne portant pas intérêt a été consenti aux termes de la loi de 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni). A compter de 1942, nous n'avons pas accordé de prêt; nous avons voté des fonds au titre de l'aide mutuelle en vertu des diverses lois sur les crédits de guerre. J'examinerai la loi d'ici la deuxième lecture; mais, ainsi que se le rappellent les députés qui siégeaient alors à la Chambre, nous avons souvent autorisé un certain nombre de transactions différentes aux termes de ces lois. Je suppose que dans le cas qui nous intéresse, nous pouvons régler la question du prêt sans intérêts de 700 millions de dollars et des 300 millions qui ont servi à faire rentrer au pays des valeurs canadiennes. Mais il est fort probable qu'il y ait eu aussi d'autres questions en jeu.

**M. Macdonnell:** J'ai justement ici le harsard qui renferme le discours prononcé par M. Hlsley le 18 mars. Les honorables députés constateront qu'il y est question des 700 millions, mais je crois que le milliard a trait à une autre question.

**M. Nicholson:** Je me demande si d'ici à ce que nous nous réunissions de nouveau pour discuter la question, le ministre pourrait nous indiquer le montant payé au Royaume-Uni depuis la guerre, aux termes de l'aide mutuelle.

**L'hon. M. Abbott:** Environ 5 milliards, mais j'obtiendrai le montant précis.

**M. Nicholson:** Il me semble que tôt ou tard nos devrions examiner le montant total et décider s'il est aussi considérable qu'il devrait l'être. J'ai eu récemment l'occasion de comparer la situation qui règne au Royaume-Uni et outre-mer à celle qui existait avant la guerre. Alors que nous avons terminé la guerre avec des biens matériels nom-